

## FICHE PRATIQUE LICENCIE – AFFILIATION FFR via un CLUB DE RUGBY

1

Je me connecte sur l'accès Oval-e avec mon identifiant et mot de passe reçu par mail, via le lien. Lors de ma 1<sup>ère</sup> connexion je change ce mot de passe. Je complète tous les champs à étoile\* concernant mes informations personnelles et je les sauvegarde. Je télécharge ma photo d'identité et ma pièce d'identité. Je choisis mes conditions d'assurance et j'imprime mon certificat médical pour me rendre chez mon médecin puis je rapporte l'original du certificat médical à mon club qui le conserve

- VILLE NAISSANCE \*
- CODE POSTAL NAISSANCE \*
- TÉLÉPHONE PROFESSIONNEL
- TÉLÉPHONE PORTABLE
- TÉLÉPHONE DOMICILE
- LISTE ROUGE \*
- AUTORISATION CNIL \*
- EMAIL \*
- CONFIRMER EMAIL \*

  
  


---

  
  
  
  
  
  


2

- ETAGE - ESCALIER - APPARTEMENT
- IMMEUBLE - BÂT. - RÉSIDENCE
- NUMÉRO ET LIBELLÉ DE VOIE \*
- LIEU-DIT OU BOÎTE POSTALE
- CODE POSTAL \*
- CODE INSEE
- LOCALITÉ \*
- PAYS \*

Adresse du licencié ^

 x  
  
  
  
  
  
  
  
  


SAUVEGARDER LES INFORMATIONS SAISIES

3

## Le demandeur déclare par la présente :

Accepter d'être domicilié au siège du club auprès duquel il est rattaché.

Accepter de se soumettre à toutes les décisions ou sanctions qui lui seraient infligées par la FFR ou un Comité Territorial en sa qualité de licencié à la FFR.

Refuser que les renseignements figurant sur le présent document soient utilisés par la FFR à des fins commerciales, associatives ou humanitaires.

Être informé qu'il possède un droit d'accès et de rectification auprès de la FFR pour les renseignements à caractère personnel le concernant (Loi Informatique et liberté du 6 janvier 1978).

J'ai pris connaissance et j'accepte les conditions de la FFR

## Informations relatives aux précautions à prendre afin de pratiquer le rugby

Je reconnais avoir été informé(e) par la FFR, par mon Comité Territorial et par mon club :

1/ des contraintes spécifiques liées à la pratique du rugby, tant à l'entraînement qu'en compétition, et de la nécessité d'une préparation adéquate, notamment de la colonne vertébrale, selon le poste occupé.

2/ des garanties responsabilité civile et individuelle accidents dont je bénéficie par l'intermédiaire de ma licence souscrite auprès de la FFR pour lesquelles une notice figure ci-dessous (bouton "Prendre connaissance des assurances et des options facultatives").

3/ de mon intérêt à souscrire des garanties individuelles complémentaires.

4/ que les dites garanties complémentaires proposées figurent au dos du présent document et me permettent en particulier de porter la limite des garanties de 4,5 à 6 M€ maximum pour les IPP importantes.

## Informations relatives aux assurances à prendre afin de pratiquer le rugby

**PRENDRE CONNAISSANCE DES ASSURANCES ET DES OPTIONS FACULTATIVES \***

En cliquant sur ce bouton, les conditions d'assurance complémentaires s'ouvrent et le licencié choisi ce qu'il décide de souscrire ou non

4

services, au profit de tout licencié, 24 H sur 24, en cas d'accident survenu lors des activités garanties.

Tel. : 01 47 11 12 34

Les prestations suivantes sont accordées dans le cadre entier :

- votre rapatriement médical,
- la présence à votre chevet d'un membre de votre famille visé à une hospitalisation excédant 3 jours,
- le rapatriement du corps en cas de décès, en France ou dans un pays limitrophe.

**1.4 - Garantie de base - Accidents corporels**

**Accident Corporel :** Toute infirmité corporelle non intentionnelle de la part de l'assuré provenant de l'action soudaine d'un cause extérieure.

**Les indemnités réglées au titre de cette garantie « Accidents Corporels » sont déductibles des indemnités qui vous seraient allouées au titre de la garantie « Responsabilité Civile ».**

Les indemnités sont évaluées selon le droit commun. Toutes les sommes versées ou dues par les organismes sociaux, les tiers tenus à l'indemnisation et par tout organisme intervenant dans l'indemnisation des préjudices assurés viennent en déduction de chacune des indemnités décrites ci-dessous.

Vous êtes assuré lors d'un événement garanti en cas de : frais de soins, déficit fonctionnel permanent, décès.

**Nature et limites de votre garantie Accidents Corporels :**

**Frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation :** en complément, des prestations fournies par les régimes sociaux obligatoires et s'il y a lieu, des régimes complémentaires et dans la limite des frais réels :

- **Assurés sociaux** : 150 % des tarifs conventionnés de la Sécurité Sociale en vigueur à la date du remboursement.
- **Non assurés sociaux** : 200 % des tarifs conventionnés de la Sécurité Sociale en vigueur à la date du remboursement.

• **Les frais de prothèse dentaire** : sont limités à 500 € par dent fracturée avec un maximum de 2.500 € par accident.

• **Les frais de chambre individuelle** : sont pris en charge en cas d'intervention de la Sécurité Sociale ou d'un organisme similaire.

• **Les frais de transport en ambulance** : 35 % des frais dans la limite de 500 € par accident.

• **Les frais d'optique pour les arbitres** : sont limités à 400 € en cas de bris de lunettes au cours d'un match.

Option	Officier de match Dirigeant	Joueur(se) 18 ans et +	Joueur(se) -18 ans	Joueur -16 ans	Joueur -15 ans	Joueur(se) école de rugby
1	60	100	40	20		10
2	70	110	50	25		15
3	80	120	60	40		20

**2.2 Indemnités journalières (suite à une perte de salaire réels)**

Une franchise de 30 jours est applicable. La durée de la garantie est de 365 jours comptés à partir de la date du 1<sup>er</sup> arrêt de travail.

Option	Montant maximum journalier (€)	Prime T.T.C (€)
1	40	350
2	80	600
3	160	850

**LES INSCRIPTIONS SONT REÇUES AU CLUB**

**CGA RUGBY**  
Courtier Gestionnaire : Centre de Gestion Administratif Rugby  
51 avenue Hoche 75405 PARIS CEDEX 08  
S.A au capital de 264.000 €. Siret Paris B 379 429 756  
N° ORIAS 07 022 402

CGA RUGBY  
Pour les opérations de courtage d'assurances, garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du code des assurances.

**FIDELIA ASSISTANCE**  
Société anonyme au capital de 12.571.744 € entièrement libéré  
Entreprise régie par le Code des Assurances - R.C.S. Paris B 377 768 601  
Siret 377 768 601 00017 - NAF 6512Z  
27 quai Carnot 92112 SAINT-CLOUD CEDEX

**GMF ASSURANCES**  
Société anonyme au capital de 181.385.440 €  
Entreprise régie par le Code des Assurances  
R.C.S. Paris B 398.972.901 NAF 6512Z  
148 rue Anatole France 92597 LEVALLOIS-PERRET Cedex

Je reconnais avoir lu et pris connaissance des informations figurant dans la notice d'assurance

## Assurances complémentaires

- Option 1 : je décide de souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées et je remplis les formalités correspondantes
- Option 2 : je décide de ne pas souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées, en toute connaissance de cause

ANNULER

VALIDER

5

#### ETAPE 4 : TÉLÉCHARGER LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Photo d'identité *	<b>Pièce à joindre au dossier (Identité)</b>
	<input type="text" value="Sélectionner..."/>
	<input type="text" value="14102519_1775367072706093_3800..."/>
Justificatif d'identité ou photocopie du passeport *	<input type="text" value="Sélectionner..."/>
	<input type="text" value="Chrysanthemum.jpg"/>

6 Pour les mineurs, les arbitres, les entraîneurs et les étrangers, des pièces complémentaires sont à fournir également

Autorisation de soin en cas d'accident	<b>Pièces à joindre au dossier (Médical)</b>
	<input type="text" value="Sélectionner..."/>

#### Documents à télécharger

Conditions d'Assurances

Ici se télécharge le **CERTIFICAT MEDICAL pré-rempli (et non l'AS)**

TÉLÉCHARGER L'AS

SAUVEGARDER LES INFORMATIONS SAISIES

7 Après avoir imprimé le certificat médical et l'avoir fait signé par le médecin, il faut le télécharger dans les pièces à joindre. C'est le club qui conserve l'original.

Certificat médical de non contre-indication à la pratique du rugby *	<b>Certificat Médical (formulaire papier)</b>
	<input type="text" value="Sélectionner..."/>
	<input type="text" value="2017271629A0.pdf"/>

**NE PAS OUBLIER DE SAUVEGARDER LES INFORMATIONS !!!**

Puis le club, après vérification des informations, transmettra, de manière dématérialisée, au comité (ou FFR) pour validation.

C'est le club qui imprimera la licence au bout de la procédure.